



Etude des débits biologiques

Boutonne amont – moyenne - Trézence



Origine de la démarche

SAGE Boutonne (2016) :

- Enjeu : **QUANTITE**
 - **Contexte** : *La station de moulin de Châtre n'est pas satisfaisante concernant le suivi du Jurassique supérieur, du fait de sa position trop à l'amont. La station hydrométrique de Saint Jean d'Angély est indispensable pour assurer la gestion de cet aquifère.*
 - **Objectifs généraux** : *Equilibre quantitatif de l'ensemble des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant*
 - *Atteindre ou maintenir le bon état quantitatif des masses d'eau souterraines*
 - *Maintenir des débits propices au bon fonctionnement des milieux et au maintien de la vie aquatique tout au long de l'année*
 - *Le tout en veillant à concilier les usages de l'eau*

Origine de la démarche

SAGE Boutonne (2016) :

- Orientation 12 : **Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème**
 - Disposition 33 : Fiabiliser le suivi météorologique existant – maintenir les suivis existants et les fiabiliser => analyse l'hydrologie
 - Disposition 34 : Définir le débit d'objectif complémentaire – gérer plus précisément les prélèvements sur la Boutonne moyenne
 - Disposition 35 : Proposer des seuils de gestion au Moulin Châtre – seuils de gestion de crise et d'anticipation de la crise
 - Disposition 36 : Définir des débits minimums biologiques – débits permettant d'assurer le maintien de la vie aquatique
 - Disposition 37 : Améliorer la gestion des niveaux piézométriques – poursuivre les mesures du réseau piézométrique + POE/PCR

- Orientation 15 : **Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs**
 - Disposition 43 : Adapter les prélèvements aux conditions hydrologiques du milieu – Prise en compte des DB dans les PAR

Rappel de la démarche

Définition Débits biologiques :

- Déterminer des régimes hydrologiques biologiquement fonctionnels,
 - correspondant aux besoins des milieux aquatiques,
 - sur un cycle annuel complet, tout en restant cohérent avec l'hydrologie naturelle du cours d'eau.
 - **Un préalable et un complément à l'étude des valeurs de référence existantes et de la réflexion autour des seuils de gestion de la ressource en eau.**
 - **Une détermination des débits biologiques attendue par les trois SAGE :
Boutonne, Charente et Seudre**

Rappel de la démarche

- ✓ Un groupement de commande EPTB Charente / SMBS / SYMBO et des conventions de partenariat technique et financier avec le Département de la Charente-Maritime
- ✓ 19 février 2020 : Notification du marché à Eaucéa : Lot1 Fluvial – Lot2 Estuaire
- ✓ Financement : Agence de l'eau Adour Garonne – Département de la Charente-Maritime – Région Nouvelle-Aquitaine

Tranche d'étude Boutonne	Montant (€ HT)
Méthodologie	14 695 €
Secteur Moulin de Châtre (DB)	20 585 €
Secteur Saint Jean d'Angély (DB+DOC)	27 815 €
Secteur Trézence (DB)	16 315 €
Total (€ HT)	79 410 €
Total (€ TTC)	95 292 €

Financement
AEAG – 70 % HT
CD17 – 10 % TTC
RNA – 5 % TTC
SYMBO – 23 %
Subvention = 76 000 €
Autofinancement = 23 000 €



Les secteurs d'étude

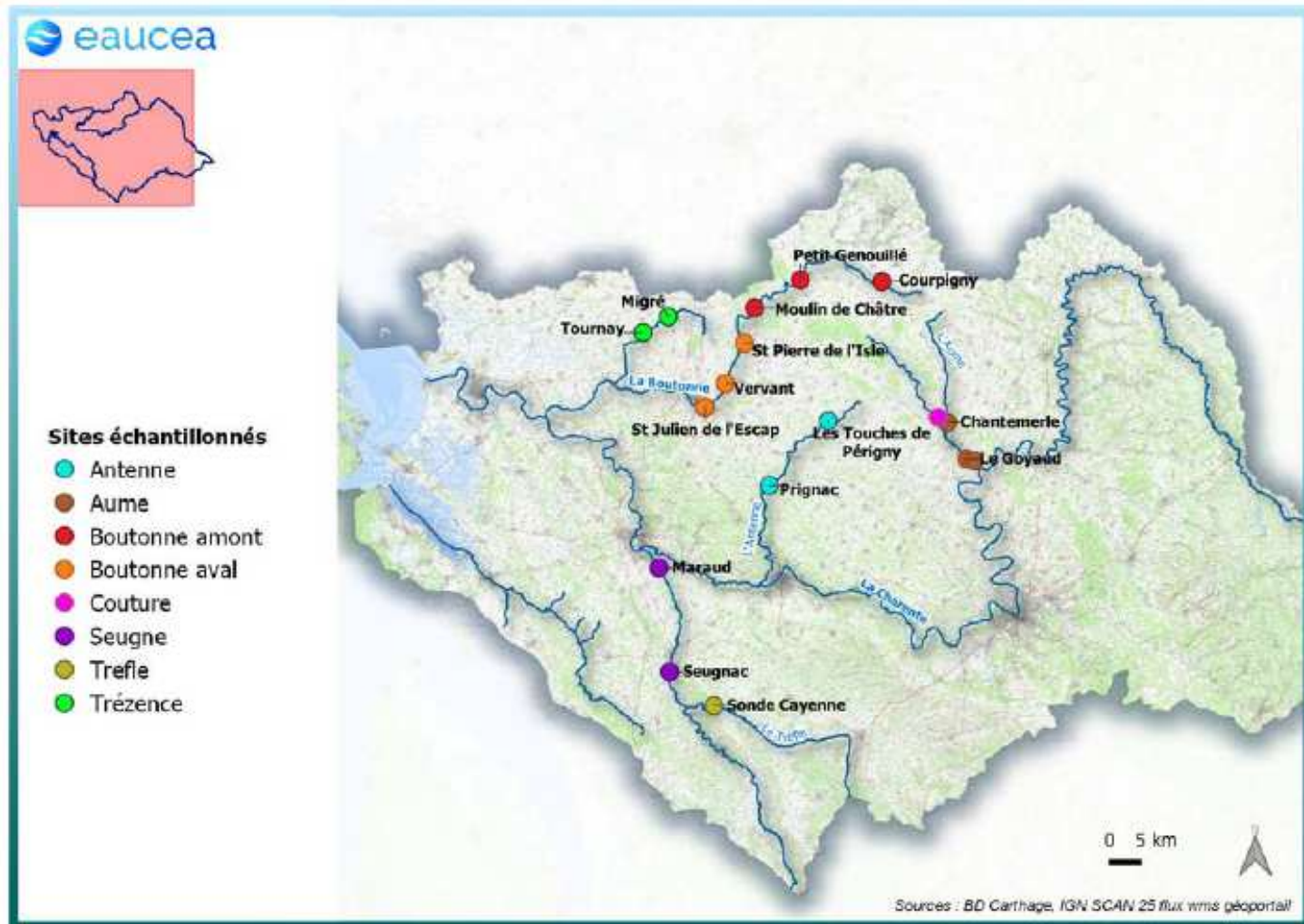
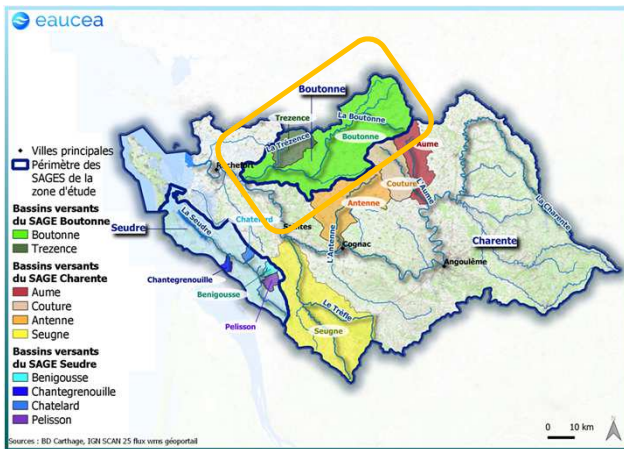


Figure 2 : Stations de débits biologiques (vue générale)

Les instances de concertation

Des instances à l'échelle inter-SAGE

- Comité technique (COTECH)
Maîtres d'ouvrages, services de l'Etat et des Départements, Acteurs du territoire / milieux aquatiques (FDPPMA, Syndicat de bassin, CAPENA, ...)
- Comité de pilotage (COFIL)
Coprésidé par les structures porteuses, avec les présidents de CLE, financeurs, services de l'état, Région, Départements, acteurs du territoire et usagers ...
 - Comité d'experts :
OFB, DREAL Nouvelle Aquitaine, DREAL de bassin OCCITANIE, Agence de l'Eau INRAE, BRGM, CNRS, Cellule migrateur, CAPENA, Syndicats de bassin, Fédérations de pêche.



Des instances à l'échelle de chaque bassin étudié

- Commission territoriale (COMTER)
Un COMTER par bassin d'étude avec les acteurs locaux et usagers, élus ou représentants des structures : Région, Départements, EPCI, syndicat d'eau potable, EPTB, Syndicat de bassin, FDPPMA, Chambre d'Agriculture, OUGC, APNE, Natura 2000, services de l'Etat (DDT, OFB, DREAL) et Agence de l'Eau.
- Commission Locale de l'Eau (CLE)
Une CLE par SAGE

Réunions :

1 Comité de pilotage en 2020

1 Comité Technique en 2021 (validation des stations) et 2 en 2023 (méthodologie-résultats)

1 Comité d'expert en 2023 (méthodologie-résultats)

1 CLE en 2021 (présentation étude et attendu) et 1 en 2023 (résultats)



Vandoise rostrée



Brochet



Chabot



Vairon



Truite Fario



Goujon

